



Isabelle Weissberger Président
de BW Consultants

1^{ère} étape - L'Idée de création

SOMMAIRE

- ❖ *Les différences entre Créer ou reprendre ?*
- ❖ *Déceler une opportunité - Nouvelles idées et tendances - Protéger son idée - L'idée innovante*
- ❖ *Particularités de la franchise*
- ❖ *Focus sur :*
 - *les activités artisanales*
 - *les activités libérales*
 - *les activités réglementées*

❖ *Les différences entre Créer ou reprendre ?*

Dans les deux cas, il s'agit de mener à bien un projet entrepreneurial.

➤ **Créer dans son métier (activité connue)**

Ce type de création peut paraître - a priori -le moins risqué :

- maîtrise de l'idée car elle correspond à un métier que vous avez exercé pendant plusieurs années,
- connaissance des règles, des savoir-faire, des compétences techniques...

Attention cela peut être un Sentiment de sécurité factice !

- **Expertise de son domaine mais pas des autres compétences à détenir (commercialisation, gestion, juridique, etc.).**
- **Avez-vous la connaissance des évolutions de votre métier initial ?**
- **Appréhender-vous le marché ?**
- **Connaissez-vous vos concurrents et leur offre ?**
- ...

Soignez votre Etude Juridique et réglementaire et Définissez votre stratégie commerciale ...

➤ **Les nouvelles idées, nouvelles tendances : Comment les connaître ?**

Différents sites existent et vous permettent de connaître les tendances du marché :

- Les sites d'informations
 - www.influencia.net ;
 - www.monpetitbiz.fr ;

□ Sources : www.apce.com ; www.economie.gouv.fr

- ww.creatests.com ;
- www.bonjouridee.com ;
- www.hellostartup.fr ;
- www.economie.gouv.fr ...

- La presse : ouvrages, magazines, études, rapports, revues...
 - La revue LSA ;
 - La société mosaïque ;
 - Les bilans sectoriels d'OSEO ...

- Les événements et les manifestations
 - Salon des entrepreneurs ;
 - Salon Planète PME ;
 - Salon de la franchise ;
 - Xerfi...

- Télévision et blogs
 - L'émission Capital sur M6 ;
 - site Emploi de France 5 ;
 - blog d'Advancia ;
 - The Lab, l'observatoire des tendances de René Duringer ;
 - www.innovant.fr...

- Les « chasseurs de tendances »
 - www.nellyrodi.com ;
 - www.promostyl.com ;
 - www.carlin-international.com ;
 - www.enivrance.com ;
 - www.sachapacha.com ;
 - Sociovision/Cofremca ;
 - TNS/Sofres ;
 - Ipsos;Sorgem...

- **Déceler une opportunité**
 - Avoir en permanence l'esprit critique
 - Avoir en permanence une grande curiosité intellectuelle : s'informer, analyser, comprendre, anticiper, voire prédire
 - Faire preuve d'une grande ouverture d'esprit

- **Trouver une application nouvelle**

C'est utiliser

- une technique,

□ Sources : www.apce.com ; www.economie.gouv.fr

- un savoir-faire,
- un produit connu

Et le/la transposer

- dans une autre activité,
- dans un nouveau contexte,
- ou sur un marché différent.

➤ **Créer un nouveau produit ou service**

C'est l'innovation pure !

- Entraîne des besoins importants de capitaux
 - ✓ pour passer à la phase préindustrielle,
 - ✓ pour réaliser une étude de marché nécessairement approfondie,
 - ✓ et pour attendre la réponse du marché.
- Avec une Rentabilité normalement importante

La préparation d'un Business Plan permet présenter son projet pour obtenir les aides et financements nécessaires à sa réalisation ...

➤ **Autres possibilités**

- L'Association dans un projet en cours d'élaboration ou existant ;
- Acheter un brevet ou négocier une licence d'exploitation d'un brevet ou d'une marque ;
- Rejoindre un réseau de franchise ou de commerce organisé.

➤ **Protéger son idée**

- La protection d'une invention
- Le dépôt d'une marque
- La protection d'un logiciel
- Le dépôt d'un modèle
- La réservation d'un nom de domaine
- La protection d'une invention
 - ✓ la délivrance d'un brevet
 - ✓ ou d'un certificat d'utilité.
 Mêmes droits mais pour des durées et des coûts différents.
- Le dépôt d'une marque
 - Après de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).
- La protection d'un logiciel
 - Protégés au titre du droit de propriété littéraire et artistique
- Le dépôt d'un modèle ou dessin
 - Après de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).
- La réservation d'un nom de domaine

"premier arrivé, premier servi"

➤ **L'idée innovante**

- Un produit nouveau : qui n'existait pas ou qui a des caractéristiques plus performantes, plus attrayant, plus original
- Un service nouveau : un savoir-faire ou un concept s'appuyant sur des éléments d'offres déjà existantes .
L'enjeu sera alors de pénétrer le plus rapidement possible le marché pour devenir la référence.
- Un procédé nouveau : Mise au point de méthodes de production ou de distribution nouvelles ou notablement améliorées.

Les catégories d'idées innovantes :

- **L'innovation ex nihilo** : nouveauté absolue
exemple : le pense-bête Post-It
- **L'innovation radicale** : rupture par rapport à l'existant
exemple : le DVD face à la cassette-vidéo
- **L'innovation incrémentale** : améliorer de manière sensible un produit ou un service existant
- **L'innovation sociale** : élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

❖ **Particularités de la Franchise**

Définition

« La franchise est un système de commercialisation de produits, services ou technologies reposant sur une étroite collaboration entre deux entreprises juridiquement et financièrement indépendantes l'une de l'autre : le franchiseur et le franchisé. »

Principe

Moyennant une contribution financière, une entreprise (le franchisé) acquiert auprès d'une autre entreprise (le franchiseur) :

- le droit d'utiliser son enseigne et/ou sa marque, son savoir-faire,
- le droit de commercialiser des produits ou services,
conformément aux directives prévues dans le contrat, tout en bénéficiant d'une assistance commerciale ou technique.

Avantages

- Notoriété d'une marque connue,
- Savoir-faire du franchiseur,
- Formation adaptée
- Contrôle et d'assistance permanente tout au long de l'exploitation
- Connaissance de la demande de la clientèle, des nouveaux systèmes de gestion ou de promotion, etc.

Inconvénients

- Le franchiseur reste propriétaire et est rémunéré au moyen d'un droit d'entrée, de redevances, royalties ou marges sur les produits.
- L'investissement de départ est plus important : les droits d'entrée et surtout les exigences d'implantation du local et de son aménagement, sont de plus en plus élevées.
- Le franchisé doit accepter les règles de fonctionnement imposées et vendre, généralement à titre exclusif, les produits et/ou services du franchiseur dans le seul local agréé par ce dernier.

❖ *Focus sur quelques activités*

○ *les activités artisanales*

La loi du 5 juillet 1996 prévoit l'immatriculation au **Répertoire des métiers** (ou au Registre des entreprises en Alsace et en Moselle) des personnes **physiques ou morales** qui n'emploient **pas plus de dix salariés** et qui exercent **à titre principal ou secondaire** une activité professionnelle indépendante de **production**, de **transformation**, de **réparation** ou de **prestation de service** relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat.

○ *les activités libérales*

Elles groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins, mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle.

2 grands types de professions libérales : celles qui sont dites "réglementées" et les autres.

✓ *les activités libérales non réglementées*

Il n'existe pas de liste officielle des professions libérales dites "non réglementées".

Toutes les professions qui exercent une activité ni commerciale, ni artisanale, ni industrielle, ni agricole et ne sont pas dites "réglementées".

Personnes qui pratiquent, en toute indépendance, une science ou un art et dont l'activité intellectuelle joue le principal rôle. La rémunération est faite du travail personnel, sans lien de subordination, tout en engageant leur responsabilité technique et morale.

Certaines de ces professions sont totalement libres (ex. : consultant), d'autres sont soumises à autorisation d'exercice, effectuer une déclaration d'activité, ...

(ex. : exploitant d'auto-école, éducateur sportif, etc.).

✓ *les activités réglementées*

Leurs membres doivent respecter des règles déontologiques strictes et sont soumis au contrôle de leurs instances professionnelles (ordre, chambre, ou syndicat). Leur titre est protégé.

- Professions organisées en ordres professionnels
- Officiers publics ou ministériels : ils sont titulaires d'un office conféré par l'État et nommés par décision d'un ministre
- Auxiliaires médicaux dont l'activité est réglementée par le code de la santé publique

A suivre prochainement sur notre site www.bwconsultants.fr page Actualités ...



2^{ème} étape – Le Projet Personnel

SOMMAIRE

- ❖ Le bilan personnel
- ❖ L'analyse de contraintes du projet
- ❖ La cohérence homme / projet
 - L'ETUDE DE MARCHÉ
 - LES PREVISIONS FINANCIERES
 - TROUVER DES FINANCEMENTS
 - LES AIDES
 - CHOISIR UN STATUT JURIDIQUE
 - LES FORMALITES DE CREATION
 - INSTALLER L'ENTREPRISE
 - DEMARRER L'ACTIVITE

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller à toutes les étapes de votre création nous contacter : contact@bwconsultants.fr - 07.78.10.42.84.